

AVIS PUBLIC
Promulgation du règlement n° 1013

Avis public est donné par la soussignée, greffière de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines :

QUE le règlement n° 1013 autorisant l'acquisition de propriété et de servitudes ainsi que divers travaux de remise en état liés à l'agrandissement de l'usine de traitement de l'eau potable et décrétant un emprunt de 640 000 \$ pour en payer le coût, a été adopté par le Conseil municipal le 8 juin 2021.

Le règlement n° 1013 a été déposé au Service du greffe de la Municipalité et toute personne intéressée à le consulter peut en faire la demande par courriel à l'adresse suivante : greffe@villesadp.ca ou par téléphone au (450) 478-0211, poste 2048. Il est également possible de prendre rendez-vous au bureau de la greffière, à l'hôtel de ville, sis au 139, boulevard Sainte-Anne, Sainte-Anne-des-Plaines, durant les heures d'ouverture, soit de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 45, du lundi au jeudi et de 8 h à 12 h le vendredi, afin de le consulter.

Ce règlement entrera en vigueur le jour de sa publication conformément à la Loi.

Donné à Sainte-Anne-des-Plaines, ce 2^e jour du mois de novembre 2021.



Geneviève Lazure, LL.B., D.D.N.
Greffière